

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	8

Date de convocation 16 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 18-2025

**OBJET : SIGNATURE D'UNE
CONVENTION ENTRE LA
FOURRIERE AUTOMOBILE MASSOT
ET LA COMMUNE DE COX_**

**Le 23 mai 2025
A 19 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent.

Absent excusé – M. SAMAZAN Michel

Membres du Conseil Municipal excusés représentés :

M. Jonathan GOMBERT, conseiller municipal, a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE – M. Laurent MEUNIER

Présents : 8

Absents excusés : 1

Procurations : 1

La commune de Cox ne dispose pas d'infrastructure et de moyen matériel lui permettant d'assurer la mise en fourrière des véhicules.

La consultation a pour objet une prestation visant à faire enlever, à la demande des services de la Gendarmerie, les véhicules en stationnement gênant ou abusif, les véhicules abandonnés ou épaves, et à les faire transporter au sein de la fourrière partie à la convention où ils seront gardés en vue d'une destruction ou restitués à leurs propriétaires.

Madame le Maire propose de signer une convention avec la fourrière agréée de notre secteur par la Préfecture.

La convention signée, la commune de Cox pourra demander l'enlèvement de tous les véhicules gênants, abandonnés, épaves, ... à la gendarmerie qui en ordonnera l'enlèvement.

Cette convention oblige la commune à régler l'enlèvement et permet ensuite de réclamer le montant au titulaire de la carte grise.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention auprès de la fourrière agréée du secteur.

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention entre le secteur agréé MASSOT et la commune de Cox.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 031-213101561-20250523-DEL_18_2025-DE

POUR : 8 voix
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Le Maire, Céline OUDIN

